

## COMMUNE DE SAINT ELOY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2017

#### **I - Admission en non-valeur de la dette :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'admission en non-valeur de la somme de 11 euros correspondant à une dette irrécouvrable.

#### **II - Rapport annuel sur le service public de l'eau (année 2016) :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le service public de l'eau concernant l'année 2016.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce rapport, dont le texte figure en annexe, en prend acte sans avoir de remarque à formuler.

#### **III - Approbation du nouveau Projet Educatif Local (PEL 2017-2027) :**

Le Projet Educatif Local (PEL) détermine les grandes orientations éducatives à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (0 à 25 ans) sur le territoire.

Ce travail a été mené en COPIL par les élus en charge de l'Enfance et de la Jeunesse avec l'assistance du coordonnateur Enfance-Jeunesse.

Il englobe les actions à poursuivre ou à mettre en œuvre dans les six communes partenaires (LOPERHET, DAOULAS, LOGONNA-DAOULAS, IRVILLAC, L'HOPITAL-CAMFROUT et SAINT ELOY). Le document est élaboré pour une période de dix ans soit jusqu'en 2027.

La signature du PEL par les Maires est programmée le 11 mars prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contenu du projet de PEL 2017-2027 et autorise le Maire à signer ce document.

#### **IV- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

A la demande de la Communauté de Commune du Pays de Landerneau Daoulas, conformément à son règlement intérieur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées qui s'est tenue le 7 décembre 2016 au sujet du transfert de compétences « Création et gestion de Maison de Service Au Public (MSAP) » et « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 9 voix pour et une abstention de donner un avis favorable à ce rapport.

**V- Autorisation de signature d'une convention avec le SDEF et validation du montant à la charge de la commune :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Effacement des réseaux BT, EP et CE au Bourg. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Saint-Eloy afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseau BT : 49 500 € HT
  - Eclairage Public : 32 500 € HT
  - Communications électroniques (génie civil) : 16 500 € HT
- Soit un total de 98 500 € HT.*

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 55 500 €

- Financement de la commune :

0 € pour la basse tension

26 500 € HT pour l'éclairage public

19 800 € TTC pour les communications électroniques

Soit au total une participation de 46 300 €

Le montant de la participation de la commune aux travaux sur le réseau de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

Les travaux sur le réseau de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a donc lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité, le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux BT, EP et CE au Bourg,

- Accepte à l'unanimité, le plan de financement proposé par le Maire et le montant de la participation communale estimée à 46 300 €,

- Autorise à l'unanimité, le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et ses éventuels avenants.

## **VI- Demandes de subvention pour des élèves pour des voyages et activités scolaires :**

### **A- Demande de subvention pour une classe de découverte pour un élève de l'école primaire de SIZUN :**

Le Maire donne lecture d'un courrier de la directrice de l'école primaire de SIZUN, qui sollicite une participation financière à la classe de découverte à L'Île Tudy les deux et trois mars 2017 et concernant un élève domicilié à SAINT ELOY.

### **B- Demande de subvention pour un voyage pédagogique pour un élève de l'école Saint Vincent de SIZUN :**

Par un courrier adressé au Maire, l'école Saint Vincent de SIZUN sollicite une subvention pour financer un voyage pédagogique qui se déroulera du 29 mai au 2 juin 2017 et qui concerne un élève domicilié à SAINT ELOY.

### **C- Demande de subvention pour un voyage pédagogique pour deux élèves du Collège de SIZUN :**

Pour donner suite à une demande formulée par courrier, de la part du Collège Val d'Elorn de SIZUN, qui sollicite une participation de la commune au budget d'un voyage pédagogique en Espagne et qui concerne deux élèves résidant à SAINT ELOY.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 9 voix pour, Monsieur Gérard POULIQUEN directement concerné ne prend pas part au vote, d'accorder 30 € par élève soit au total 120 € de subvention.

## **VII- Questions diverses :**